

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19.06.2023**

L'an deux mil vingt trois, le 19 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Presles et Thierny, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr Maxime KELLER, Maire

Etaient présents : M. KELLER - E. GRANDPIERRE – P. BACHELLEZ – F. JACQUEMINET - A. CHARLIER – MC. SZEWCZYK - E. PETIT - B. DEJOIE

Etaient absents : X. GRIMAUD (qui donne pouvoir à Mr KELLER) - A. CAFFIN

A été nommée secrétaire : F. JACQUEMINET

Le quorum étant respecté, le conseil peut siéger

Le procès verbal de la séance du 20.04.2023 est approuvé à l'unanimité

**ARCHIVAGE DES FLUX DEMATERIALISES AUPRES DE LA SPL-XDEMAT**

Mr le Maire présente au conseil la proposition de convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aisne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le maire à signer ladite convention

**RAPPORT DE LA CLECT**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C

Dans le cadre du transfert de la compétence « Financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours », la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adopté un rapport évaluant le coût de cette compétence.

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, ce rapport doit être présenté à notre assemblée pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence « financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours ».

**USEDA – Enfouissement BT rue de l'église**

Mr le Maire indique aux membres du conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : Enfouissement BT rue de l'église et EPT lié au 2021-0605 rue de l'église

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour ressort à 252 004 € 19 HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 145 721 € 45 HT et se répartit comme suit :

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Participation USEDA	Contribution commune
Réseau électrique Basse tension	144 209 € 50	86 525 € 70	57 683 € 80
Réseau Télécom			
Génie civil	41 458 € 74	0€	41 458 € 74
Etude et Câblage cuivre	9 331 € 85	0€	9 331 € 85
Equipement à la carte			
Prises illumination	1 643 € 20	627 € 28	985 € 92
Eclairage public			
Matériel	26 908 € 59	13 454 € 30	13 454 € 30
Réseau	28 002 € 32	5 600 € 46	22 401 € 85
Contrôle technique	450 € 00	45 € 00	405 € 00
	<b>252 004 € 19</b>	<b>106 282 € 74</b>	<b>145 721 € 45</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1- D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante
- 2- S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée au marché de l'USEDA et des travaux réalisés
- 3- En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude seront remboursés à l'USEDA

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- L'avant-projet des travaux de voirie envisagé sur la totalité de la rue de l'église s'élève à 562 404 € TTC, montant trop élevé pour les finances de la commune, auquel s'ajoute 145 721 € pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication.  
Mr le Maire demandera une estimation des travaux sur une tranche allant de l'intersection du chemin de la Montoye à l'entrée de la place de la liberté.
- Départ en retraite de Jean-Claude THORIN , employé communal depuis 1983. La commune lui témoignera sa reconnaissance à l'occasion du repas communal de la St Jean.
- Cette année, la marche des Elus du canton se déroulera le 16 septembre sur le village d'Etouvelles et de Chivy les Etouvelles.

La séance est levée à 21 H 20.